

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023-041 - CLOTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le 5 avril 2023, à dix-huit heures trente-neuf minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 29 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	10

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
Mme Hélène MAVÉRAUD - M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON – Mme Eliane RENAUT
M. Christian BURLLOT - M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON - Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE
Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

Excusés :

M. Paul LONGATTE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Raphaël CONDÉ-JIMENEZ)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

M. Stéphane POILVÉ, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales, relatifs aux autorisations de programme.

Vu la délibération municipale n°2019-113, en date du 5 novembre 2019, autorisant la mise en place d'une autorisation de programme pour la réalisation des aménagements suivants :

- rampe d'accès PMR au quai n°2 de la Gare de Pont-Château ;
- travaux d'agrandissement du cimetière de Versailles ;

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Considérant que les travaux de réalisation d'une rampe d'accès PMR au quai n°2 de la Gare de Pont-Château et d'agrandissement du cimetière de Versailles sont désormais achevés et que l'ensemble des situations financières est désormais acquitté :

Rampe d'accès PMR à la gare de Pont-Château

PLANNING DES DEPENSES	CP2019		CP2020		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant Crédit paiement Report	200 000,00 €		250 000,00 € 103 176,23 €		450 000,00 €	
Montant total CP	200 000,00 €		353 176,23 €		450 000,00 €	
Réalisé		96 823,77 €		350 640,11 €		447 463,88 €

Agrandissement du cimetière de Versailles

PLANNING DES DEPENSES	CP 2019 à CP2020		CP2021		CP2022		TOTAL PREVU	TOTAL REALISE
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Montant Crédit paiement Report	220 000,00 €		16 300,68 €		2 774,74 €		220 000,00 €	
Montant total CP	220 000,00 €		16 300,68 €		2 774,74 €		220 000,00 €	
Réalisé		203 699,32 €		774,30 €		0,00 €		204 473,62 €

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prononcer la clôture des autorisations de programme suivantes :
 - AP n°2019-01 « Réalisation d'une rampe d'accès PMR au quai n°2 de la gare de Pont-Château ».
 - AP n°2019-02 « Agrandissement du cimetière de Versailles ».
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le :11/04/2023.....
- De la publication ou notification le :11/04/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.